

ARRÊTE n° 2024/735

Portant agrément des signaleurs pour la manifestation sportive sur la voie publique dénommée « Grand Prix de la Ville de Gien », sur la commune de Gien le dimanche 25 août 2024

Le Maire de la Ville de Gien,

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du sport,

Vu la demande reçue le 5 juillet 2024, présentée par Monsieur Jérôme Métivier, représentant l'association Univers Cycliste Gien Sport, faisant connaître son intention d'organiser une manifestation sportive dénommée « 34^{ème} critérium National de la Ville de Gien », sur la commune de Gien, le dimanche 25 août 2024 de 12h30 à 18h00,

Vu le dossier annexé à cette demande,

ARRÊTE

Article 1 – Les personnes dont le nom est indiqué dans la liste, en annexe, du présent arrêté sont agréées pour assurer le rôle de signaleurs lors de la manifestation sportive dénommée « 34^{ème} critérium de la Ville de Gien » qui se déroulera le dimanche 25 août 2024, de 12h30 à 18h00 sur la commune de Gien.

Article 2 – Monsieur le Maire de Gien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – DIFFUSION A :

- M. Jérôme Métivier, Univers Cycliste Gien Sport,
- M. Le responsable du service des sports de la Ville de Gien,
- M. Le commandant de la compagnie de gendarmerie de Gien,
- M. le chef du centre de secours de Gien,
- M. le chef de la police municipale de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 9 juillet 2024



Par délégation du Maire,
Laurent Rougeron

L'Adjoint en charge de l'Aménagement, des Travaux et du Cadre de Vie

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : 15.07.24